

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU NORD****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**D'ENGLEFONTAINE****NOMBRES DE MEMBRES**

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 10
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 13

**Date de la convocation et d'affichage :**  
05/03/2025

**Séance du 19/03/2025 rattachée**  
**au Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

**PRESENTS** : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE, Laëtitia, FONTAINE Valérie, DUPUIS Charlotte et Mme BILOT Naïma, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, POTTIE Jean-Pascal, M CARDOSO Dominique et M GUILBAUT Bernard

**ABSENTS** : Monsieur BARBAY Daniel,

**PROCURATIONS :**

M. ROBART Philippe à M LEGROUX Christophe  
Mme MARECHAL Claire à Mme FONTAINE Valérie  
Mme RAVERDY Françoise à M GUILBAUT Bernard

**Modification du tableau du règlement d'attribution des aides sociales**

Madame le maire propose au conseil municipal de modifier les montants des aides liées à l'achat de denrées alimentaires, de produits d'hygiène, de produits d'entretien et de fournitures scolaires par personne. Les conditions et les critères d'attribution de la délibération 9 de la séance 17/05/2023 ne changent pas.

Récapitulatif des aides individuelles accordées par la commune

Quotient journalier en euros/jour	aides liées à l'achat de denrées alimentaires, de produits d'hygiène, de produits d'entretien et de fournitures scolaires par personne					aides liées aux charges de l'habitat	aides liées aux charges exceptionnelles et frais d'obsèques
	1	2	3	4	5		
0 < QJ < 3	70,00 €	80,00 €	90,00 €	100,00 €	110,00 €	200,00 €	200,00 €
3 < QJ < 5	50,00 €	60,00 €	70,00 €	80,00 €	90,00 €	150,00 €	150,00 €
5 < QJ < 8	30,00 €	40,00 €	50,00 €	60,00 €	70,00 €	100,00 €	100,00 €

Calcul du coefficient Journalier : Ressources - charges / Nombre de personnes

30 jours

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité d'approuver le règlement d'attribution des aides sociales

Charge Madame le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution du présent règlement

Dit que les crédits seront imputés au compte 6513 du budget

Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Sandra PLUCHART